



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
27 avril 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 3 h) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidaire de la Commission, y compris

les activités des institutions régionales: Statistiques

Projet de rapport

Statistiques (y compris l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique)

1. Outre les documents communs qui étaient examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie des documents suivants: le rapport du Comité de statistique sur sa troisième session (E/ESCAP/69/13); le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/69/14); et les résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/69/26).
2. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Australie; Fédération de Russie; Inde; Japon; Mongolie; Népal; Pakistan; Philippines; République de Corée; Thaïlande; et Turquie.
3. La Commission a mis l'accent sur l'importance décisive des statistiques pour jeter les bases d'une politique publique et d'une planification efficaces qui ont soutenu la fourniture de nombreux services de base. De plus, la Commission a souligné l'importance du renforcement des capacités statistiques et les possibilités offertes par une forte coopération régionale, et a prié instamment les États membres de donner la priorité au développement statistique.
4. La Commission a exprimé son appui au résultat de la troisième session du Comité de statistique (E/ESCAP/69/13), y compris la mise en œuvre de ses décisions et recommandations.
5. La Commission, à propos des deux objectifs stratégiques de développement statistique pour l'Asie et le Pacifique, a appuyé sans réserve les initiatives régionales visant à améliorer: les statistiques sociales et démographiques; les statistiques économiques; les statistiques agricoles et rurales; les statistiques de l'environnement;

les statistiques de l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil; la modernisation des statistiques officielles; et la coordination régionale de la formation statistique.

6. Plusieurs délégations ont noté les rôles actifs qu'elles avaient joués dans les groupes consultatifs, directeurs et techniques qui ont supervisé et dirigé les diverses initiatives régionales du Comité.

7. La Commission a reconnu les difficultés rencontrées par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour fournir les hauts niveaux d'investissement nécessaires pour le développement statistique, et a demandé à la communauté internationale de soutenir de tels efforts.

8. La Commission a noté que le secrétariat s'était révélé particulièrement productif et efficace dans la promotion du développement statistique dans la région, et que les analyses contenues dans *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2012* ainsi que dans le Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique (2011-2012) étaient très pertinentes et d'une grande qualité.

9. La Commission a souligné que le bon fonctionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil était une condition préalable pour l'exercice d'une bonne gouvernance, la protection des droits des citoyens et l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de santé. À ce titre, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil faisaient partie des éléments fondamentaux pour réaliser le développement inclusif et durable.

10. La Commission a félicité le Comité de statistique pour l'approche novatrice qu'il avait retenue pour élaborer un ensemble de statistiques démographiques et sociales et elle a mis l'accent sur son rôle de guide pour le renforcement des capacités en Asie et dans le Pacifique.

11. La Commission a souligné l'importance d'autres activités visant à développer les capacités régionales en vue de la production et de la diffusion des statistiques de l'environnement. Une délégation a noté qu'il fallait relier ces efforts au dialogue international sur le développement durable, et qu'il importait d'aligner la terminologie connexe sur le langage internationalement convenu, comme il est indiqué dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

12. La Commission a noté avec satisfaction l'appui de la Fédération de Russie à la mise en œuvre du programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques par l'apport d'une aide financière aux activités de coopération technique connexes en Asie centrale et au Caucase.

13. La Commission a reconnu l'importance et l'efficacité de la formation assurée par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique pour accroître les capacités statistiques dans la région, et s'est engagée à continuer de fournir un appui à l'Institut. À cet égard, la Commission a souligné l'importance et les avantages de la coopération entre les instituts de formation statistique et l'expansion des cours de formation axés sur l'Internet, comme il a été recommandé par le Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique durant sa huitième session.

14. La Commission a souligné l'importance d'accroître les contributions en espèces et en nature à l'Institut, et s'est félicitée de l'intention exprimée par le Gouvernement thaïlandais d'augmenter sa contribution annuelle en espèces de 20 000 à 30 000 dollars des États-Unis et de l'intention exprimée par le Gouvernement mongol d'accueillir le séminaire de gestion de l'Institut en 2014. Le représentant de la République de Corée a informé la Commission de la collaboration qui était en cours avec l'Institut dans le cadre de l'accueil conjoint de cours de formation régionaux.

15. La Commission a noté avec satisfaction que le Gouvernement hôte de l'Institut, le Japon, avait maintenu sa contribution en espèces pour l'année fiscale 2013 au même niveau que l'année fiscale précédente, malgré la gravité de sa situation financière, et que ses contributions en nature permettaient de préserver la haute qualité des moyens de formation de l'Institut.

16. Plusieurs délégations ont informé la Commission de leur intention de présenter leur candidature à l'élection du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et ont demandé l'appui de la Commission en la matière.

17. La Commission a approuvé d'une manière générale le rapport du Comité de statistique sur sa troisième session (E/ESCAP/69/13).

18. La Commission a également approuvé d'une manière générale le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/69/14).